



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Protection du patrimoine
culturel subaquatique

3 MSP

UCH/11/3.MSP/220/3
1^{er} décembre 2010
Original anglais

Distribution limitée

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

Troisième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle IV
13-14 avril 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire :
Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2.

1. Ordre du jour provisoire

Point 1 :	Élection du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur	<i>UCH/11/3.MSP/220/1</i>
Point 2 :	Accréditation des observateurs	<i>UCH/11/3.MSP/220/2</i>
Point 3 :	Adoption de l'ordre du jour	<i>UCH/11/3.MSP/220/3</i>
Point 4 :	Adoption du compte rendu de la deuxième session de la Conférence des États parties	<i>UCH/11/3.MSP/220/4</i>
Point 5 :	Examen du rapport et des recommandations du Conseil consultatif scientifique et technique	<i>UCH/11/3.MSP/220/5</i>
Point 6 :	Élection des membres du Conseil consultatif scientifique et technique	<i>UCH/11/3.MSP/220/6</i>
Point 7 :	Examen et adoption éventuelle des directives opérationnelles	<i>UCH/11/3.MSP/220/7</i>
Point 8 :	Accréditation des organisations non gouvernementales pour la coopération avec le Conseil consultatif scientifique et technique	<i>UCH/11/3.MSP/220/8</i>
Point 9 :	Modification de l'article 18 du Règlement intérieur (réduction des langues)	<i>UCH/11/3.MSP/220/9</i>
Point 10 :	Date et lieu de la prochaine session de la Conférence des États parties	<i>UCH/11/3.MSP/220/10</i>

2. La Conférence des États parties souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

PROJET DE RÉOLUTION 3/MSP 3

La Conférence des États parties, à sa troisième session,

1. Ayant examiné le document UCH/11/3.MSP/220/3,
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.